



Bourg en Bresse, le jeudi 9 avril 2009

A l'attention des Présidents d'OGEC
Et Chefs d'établissements.

Objet : cotisation diocésaine

Madame, Monsieur,

Le CA de l'Udogec s'est retrouvé le 17 mars 2009 pour continuer le travail amorcé les années précédentes dans le but d'arriver à un équilibre de la gestion des Services diocésains.

La réflexion sur le taux de contribution des élèves nous permet de poursuivre les objectifs suivants :

Accompagnement des chefs d'établissements et des Ogec

Mettre en place les conditions d'un accompagnement des chefs d'établissement et des Ogec dans les domaines du droit social, de la gestion et de l'immobilier (en lien avec l'association Villeneuve).

Le poste de chargé de mission de l'Udogec a été confié à Alfred de Romémont. Il rencontre les Ogec qui en expriment le besoin. Il peut accompagner les Ogec dans la renégociation du forfait communal, dans l'analyse de leurs comptes. En lien avec l'observateur économique recruté au niveau académique, il permettra la valorisation des outils de gestion Indices.

Avec l'association Villeneuve, il suit les dossiers d'accompagnement à l'investissement, la généralisation de la mise en place du Dossier Technique Amiante et l'étude de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires.

Ce poste est appelé à passer à un temps plein dans les meilleurs délais.

Solidarité immobilière

La question de la solidarité immobilière entre les établissements du diocèse est, plus que jamais, d'une grande actualité. Actuellement, l'aide à l'immobilier se fait par deux moyens : la marge sur les Œufs de Pâques et les participations versées à l'Association Villeneuve.

L'opération Œufs de Pâques :

Jusqu'à présent, seule une partie du bénéfice de cette opération pouvait être utilisée à l'accompagnement des projets de petites écoles (environ 5000 euros par an). Le reste servait au fonctionnement des services de la DDEC. Depuis quelques années, l'augmentation de la participation versée à l'Udogec vise à pouvoir consacrer intégralement les bénéfices de cette opération à des dossiers d'aide à l'investissement. Cela sera possible à partir de l'année 2009-2010. Désormais, la totalité de ce budget (environ 30 000 euros par an) sera disponible pour accompagner des projets immobiliers.

L'Association Villeneuve :

Elle reverse au titre de l'aide à l'immobilier une partie des participations reçues. Les ressources effectivement disponibles pour l'aide aux écoles sont limitées et doivent être réparties entre les 30 établissements de tailles diverses concernés. Par exemple, en 2008-2009, des aides seront apportées aux

écoles de Grièges, Montluel, Meximieux et Reyrieux (financement de travaux) et Simandre (étude d'architecte), pour un montant total de 15 500 euros.

Nous rappelons que les axes prioritaires de l'aide apportée par l'Association Villeneuve aux Ogec sont les suivants :

- Accompagnement à l'étude des projets par la prise en charge des études architecturales.
- Soutien à l'investissement par l'octroi de prêts lorsque la situation de l'Ogec le justifie.

Rapidement, une étude sera organisée pour aborder dans chaque établissement les questions liées à l'accessibilité, la sécurité incendie et l'étude générale du bâtiment en fonction des perspectives envisagées par le chef d'établissement et l'Ogec. Cette étude à l'échelle du diocèse facilitera la poursuite de la mise en œuvre d'une politique de solidarité immobilière ambitieuse et adaptée. Elle permettra à chaque établissement de préparer un plan pluriannuel d'investissement.

Réorganisation du Service de psychologie

Le Service de psychologie change de configuration en suivant deux maîtres-mots : accompagnement des élèves et des équipes enseignantes et proximité. Dans cette perspective, des psychologues sont conventionnés dans les différents secteurs et un poste de psychologue-coordonateur est créé à Bourg en Bresse. Après le départ de Jean-Marie Gras et concomitamment au départ progressif d'Olivier Vincent, Maryline Soleymat a été recrutée pour assurer cette mission.

Mise en place des services académiques

Certaines questions doivent être abordées au niveau académique pour être traitées de façon pertinente. Il en est déjà ainsi pour :

- le mouvement des enseignants, avec la Commission Académique pour l'Emploi de maîtres (**CAE**)
- la gestion des moyens d'enseignement, avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (**CAEC**), en lien avec les services du Rectorat,
- les questions de formation des enseignants, en lien avec Formiris, qui s'étend au territoire formé par les 3 académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand,
- le service statistique propre à l'Enseignement Catholique (**Solfège**). La cotisation liée à ce service (0,5 euros) sera désormais intégrée à la cotisation diocésaine et ne donnera donc plus lieu à un appel spécifique.

En cohérence avec l'ensemble de l'Enseignement Catholique national, d'autres compétences doivent être développées au niveau académique :

- l'Observatoire économique académique **Indices**, qui doit se mettre en place avec l'aide de la Fnogec dès le mois de mai 2009. Il vise à permettre à chaque Ogec de disposer d'un outil d'analyse de sa situation économique pertinente et adaptée aux exigences propres à l'Enseignement Catholique.
- le Service d'Accompagnement et d'Aide au Recrutement (**SAAR**), doit se mettre en place pour accueillir et intégrer les jeunes enseignants et les suppléants au sein de l'Enseignement Catholique dans les meilleures conditions. Il s'appuiera sur les compétences existant déjà dans les directions diocésaines, les instituts missionnés et la Commission Académique pour l'Accord Collégial. Dans le cadre de l'évolution actuelle de la formation et du recrutement des enseignants de l'Enseignement Catholique, ce service doit se structurer rapidement pour atteindre une pleine efficacité dans les meilleurs délais.

Ces deux services représentent une charge financière d'un euro par élève et par an.

Evolution de la cotisation diocésaine :

La réorganisation des services diocésains, la consolidation de la politique de solidarité immobilière et le développement des services académiques amènent à revaloriser les contributions diocésaines tout en maintenant l'équilibre existant entre les différentes catégories d'élèves :

	Cotisation/élève 2008/2009	Cotisation/Elève 2009/2010
OGEC primaire seulement	22.60 €	25.25 €
OGEC primaire et secondaire	25.10 €	28.10 €
OGEC secondaire seulement	31.40 €	34.50 €

En fonction des services, la contribution diocésaine sera utilisée de la façon suivante :

- Cotisation nationales (CNEC, Fnogec) : 10%
- Services académiques : 5%
- Fonctionnement de la DDEC : 49%
- Service de l'Udogec : 16%
- Service de psychologie : 20%

Par ailleurs, la solidarité immobilière apportée par l'opération Œufs de Pâques équivaut à 7% de la cotisation diocésaine.

Conscients des efforts demandés à chacun et certains du bénéfice qui en sera retiré, nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement supplémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Le président de l'UDOGECE



Christian d'Adeler